

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 septembre 2018
--------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	5
N° identifiant	2018-0433

Titre	Représentation et adhésion de Grand Poitiers à l'association Voie rapide 147-149
-------	--

Rapporteur(s)	M. Alain CLAEYS
Date de la convocation	07/09/2018

PJ.	Adhésion 2018 Bulletin d'adhésion 2018
-----	---

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	69	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLET - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires Mme Catherine TEXEREAU - M. Vincent THOMASSIN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	14	M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - M. Dominique CLÉMENT - M. Fredy POIRIER - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. François BLANCHARD - M. Jacky CHAUVIN - Mme Catherine FORESTIER - M. Philippe PALISSE - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Marie COMPTE	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Jacqueline GAUBERT	Mme Anne GÉRARD
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Peggy TOMASINI
		M. Nicolas REVEILLAULT	Mme Ghislaine BRINGER
		M. Gérald BLANCHARD	Mme Marie-Dolorès PROST
		M. Joël BIZARD	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Nicole MERLE	M. Dominique BROCAS
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Diane GUÉRINEAU

Observations	<p>L'ordre de passage est : la 1 à 18, la 139, de 19 à la 45, la 46 est retirée, de la 47 à la 52, la 138, de la 53 à 91, la 92 et 93 sont retirées, de la 94 à la 135, la 136 et la 137.</p> <p>Retour de Mme Véronique LEY. Ne prennent pas part au vote, MM. Francis CHALARD et Gérard SOL, membres du Conseil d'Administration l'association Voie rapide 147-149.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale des Services
------------------	---------------------------------

L'association **Voie rapide 147-149** est née le 25 janvier 2018 de la fusion de l'association « Liaison routière Nantes-Poitiers-Limoges » et de l'association « Avenir 147-149 ».

Elle se donne pour but d'agir auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir l'aménagement des Routes Nationales 147 et 149 en deux fois deux voies entre Bressuire, Poitiers et Limoges pour des conditions de circulation et de sécurité adaptées.

Elle considère en effet que seul un aménagement à 2x2 voies est en mesure de répondre aux enjeux :

- de désenclavement : accès aux bassins d'emploi, aux services comme les hôpitaux ou les équipements culturels des villes centre
- de développement des territoires
- de mobilité du quotidien.

Venant des Deux-Sèvres, de la Vienne ou de la Haute-Vienne, sont invités à adhérer :

- les parlementaires
- les Conseils régionaux et les Conseils départementaux
- les EPCI
- les communes
- les chambres consulaires
- les associations d'usagers
- les acteurs de la vie économique
- Toute autre personne morale ou physique qui souhaite, par son adhésion, favoriser le développement des territoires traversés par cet axe routier.

Chaque structure avec personnalité morale y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. A ce titre, peuvent être désignés Monsieur Gérard SOL délégué titulaire de Grand Poitiers et Monsieur Francis CHALARD délégué suppléant.

Dans son projet de territoire, Grand Poitiers s'est lancé le défi de la mobilité. En effet, la collectivité affiche l'ambition de « fluidifier les accès aux pôles d'emploi et d'activité majeurs », particulièrement de « soutenir les projets de déviations permettant de désengorger le territoire et d'apaiser les centres bourgs ».

L'action de l'association Voie rapide 147-149 s'inscrit parfaitement dans le projet de territoire de Grand Poitiers.

Le montant **minimal** de l'adhésion varie en fonction du type de structure :

Particulier	5 €
Commune	10 €
Entreprise	20 €
EPCI	100 €
Département	500 €

Compte tenu de l'importance de sa population, Grand Poitiers pourrait verser la somme de 500 €. Cette adhésion remplace celle versée les années précédentes à l'association « Liaison routière Nantes-Poitiers-Limoges ».

Il vous est proposé :

- d'accepter l'adhésion de Grand Poitiers à l'association Voie rapide 147-149 pour un montant de 500 €
- de désigner Monsieur Gérard SOL délégué titulaire de Grand Poitiers et Monsieur Francis CHALARD délégué suppléant
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à venir
- d'imputer la dépense au budget Principal à la sous-fonction 90.8, l'article 6281, service 1800.

POUR	71	
CONTRE	3	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Christine MARCINIAK
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	M. Francis CHALARD, M. Gilles MORISSEAU, M. Gérard SOL

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	4 octobre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180928-Imc190406-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires



Mignaloux-Beauvoir, le 26 juin 2018

Madame, Monsieur,

L'association « Voie rapide 147-149 » est née le 25 janvier dernier de la fusion de l'association « Liaison routière Nantes-Poitiers-Limoges » et de l'association « Avenir 147-149 ». Elle se donne pour but d'agir auprès des pouvoirs publics : l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Conseils départementaux, les Intercommunalités et les Communes en mobilisant toutes les énergies concernées, afin d'obtenir l'aménagement des RN 147 et 149 en deux fois deux voies entre Bressuire, Poitiers et Limoges pour des conditions de circulation et de sécurité adaptées.

Elle considère en effet que seul un aménagement à 2x2 voies est en mesure de répondre aux enjeux :

- de désenclavement (accès aux bassins d'emploi, aux services : hôpitaux par exemple ou équipements culturels des villes centre...)
- de développement des territoires
- de mobilité du quotidien.

Dans cette période cruciale de préparation de la Loi d'Orientation des Mobilités, l'association a déjà entrepris un certain nombre d'actions pour faire entendre la voix des élus, des professionnels, des usagers et des riverains et doit continuer à rester vigilante et mobilisée.

C'est pourquoi nous vous engageons à adhérer.

Vous trouverez ci-inclus les documents nécessaires à cette adhésion.

Croyez Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Gérard SOL
Président





M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Représentant la collectivité ou l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone portable : _____ fixe : _____

Mél : _____ @ _____

désire adhérer pour l'année 2018.

Cotisations minimales 2018 :

Particulier : 5 €

Commune : 10 €

Entreprise : 20 €

EPCI : 100 €

Département : 500 €

Mode de paiement :

Chèque ci-joint

Virement bancaire

Bulletin à renvoyer à l'adresse postale ci-dessous ou par mél à contact@voierapide147-149.fr



Reçu la somme de _____ €

le _____ au titre de la cotisation 2018

Le Président
Gérard SOL